

Banques, micro-État, Principauté – voilà les concepts que l'on associe au nom de Liechtenstein. Pour Sigma, BARBARA JAKOB a rendu visite à **CHRISTIAN BRUNHART**, chef de la statistique à l'Office de l'économie nationale, afin de découvrir comment se porte la statistique dans le plus petit État membre de l'Espace économique européen.

Une excursion statistique au Liechtenstein

Avec ses 32 000 habitants, le Liechtenstein s'étend entre la Suisse et l'Autriche sur 25 km de long et 6 à 12 km de large; il est bordé par les Alpes d'un côté et par le Rhin de l'autre. L'agriculture fait vivre ici à peine 1,3% de la population active. Le commerce et le secteur des services occupent plus de 50% de celle-ci, dont un quart (soit 13% de l'ensemble de la population active occupée au Liechtenstein) travaille dans le conseil juridique, l'administration fiduciaire et les banques. 45% des actifs sont employés dans l'artisanat et l'industrie (secteur secondaire), où dominent les systèmes de fixation et les installations de chauffage exigeant un savoir-faire de haute technologie, ainsi que les appareils mécaniques de précision et les lignes de revêtement.

Fort d'une population de 32 000 habitants, le Liechtenstein offre 25 000 emplois – 38% des personnes qui travaillent au Liechtenstein sont des migrants journaliers venant des pays voisins; les étrangers représentent 34% de la population liechtensteinoise.

Des conditions particulières

«Bien sûr, notre statistique est différente de celle de pays plus



© photo Liechtenstein-Tourismus

grands», explique Christian Brunhart. «D'une part, il est plus facile d'embrasser les unités dans leur totalité, mais, d'autre part, nos statistiques doivent également être très précises, car les différents acteurs – les communes, administrations et groupes d'intérêt – peuvent évaluer la situation avec beaucoup de précision et déceler immédiatement la moindre erreur.

«Les enquêtes par sondage représentatives sont pratiquement impossibles, et nous préférons donc effectuer directement des enquêtes exhaustives.

De plus, dans un petit pays comme le nôtre, il est possible de réaliser une enquête de ce type avec des moyens raisonnables, même s'il est vrai que les personnes interrogées doivent supporter une charge nettement plus importante que dans les pays où l'on peut avoir recours aux sondages.»

Un exemple actuel – celui des statistiques du transport routier, qui sont en cours d'élaboration – illustre parfaitement ce phénomène. Alors que, dans d'autres États membres de l'EEE, il s'agit d'une enquête par

sondage, les entreprises concernées devront fournir ces informations plusieurs fois par an au Liechtenstein.

«Le principal inconvénient est, à vrai dire, le risque que certains individus ou entreprises puissent être identifiés», poursuit Brunhart. «Pour satisfaire aux règles de protection des données, il nous a fallu, dans le cas des statistiques sur le tourisme par exemple, renoncer à l'indication séparée des hôtels et des chambres chez les particuliers et regrouper les communes. Les données commerciales que nous

fournissons chaque mois à Eurostat comportent, elles aussi, des clauses de confidentialité, afin d'éviter que les concurrents de certaines grandes entreprises implantées ici 'reçoivent à domicile' les données concernant ces dernières.»

Les comptes nationaux liechtensteinois

Cette situation particulière permet de comprendre aussi pourquoi il n'était pas possible jusqu'à présent de présenter une comptabilité nationale spécifique. Certes, on déterminait déjà auparavant le produit intérieur brut (PIB) et le revenu national à l'aide d'estimations – et avec un facteur d'incertitude considérable –, mais ce n'est qu'avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée et la mise en place du répertoire des entreprises que les conditions préalables à l'établissement d'une comptabilité nationale liechtensteinoise spécifique ont été remplies.

Les comptes nationaux de la Principauté de Liechtenstein pour l'année 1998 ont ainsi été publiés pour la première fois en décembre 2000.

Ces comptes nationaux se fondent sur la thèse de doctorat de Wilfried Oehry. Ils sont construits conformément au SEC 95, mais possèdent un cadre comptable réduit. Dr. Oehry a développé la méthodologie et a établi la première comptabilité en collaboration avec l'administration fiscale. «Bien sûr, nous nous sommes alignés sur la Suisse et sur l'Institut de statistique autrichien», explique Brunhart. «Nous voulions tirer parti des expériences des pays voisins et être sûrs que tout était conforme et que nous n'emprunions pas une voie à part.



Christian Brunhart n'a pas vraiment le curriculum vitae typique d'un chef de la statistique. C'est après avoir changé de cap qu'il a découvert sa "vocation tardive".

Après des études d'ingénieur en électronique (logiciels) dans une école technique de l'enseignement supérieur en Suisse, il a d'abord mis en service, pour des clients du monde entier, des installations sous vide très poussé pour l'industrie des semi-conducteurs. Fatigué de tous ces voyages, il s'est consacré ensuite à la mise au point d'une production de résistances de précision, avant de se tourner, au bout de cinq ans, vers le secteur de la gestion de produits et de la vente de biens d'investissement.

Sept ans plus tard, en 1994, c'est d'abord la modernisation du système informatique et la révision des banques de données qui l'ont attiré vers la statistique. Et là, il a découvert un "domaine d'activité intéressant et entièrement nouveau". Avec l'adhésion du Liechtenstein à l'EEE en 1995, les déplacements fréquents ont, contrairement à ce qu'il pensait, de nouveau fait partie de son travail. Aujourd'hui, à la différence d'hier, il ne considère plus ses nombreux voyages comme une charge, mais apprécie les impulsions qu'il reçoit de ces contacts internationaux.

Ajoutons encore une précision à ce curriculum atypique: Christian Brunhart est membre, non seulement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, mais aussi du Parlement (Diète) au Liechtenstein, la loi permet en effet à un agent de l'État d'être aussi parlementaire.

«Au début, les entreprises et les associations professionnelles se sont montrées très sceptiques. Mais, lorsque les comptes nationaux ont été publiés, nous avons rencontré un écho extrêmement favorable. L'opinion se félicitait de disposer enfin d'une grandeur centrale, comparable au plan international, même si les résultats ne peuvent être présentés qu'une fois par an.»

Un service de généralistes

Avec un effectif de seulement neuf personnes – dont une partie travaillant à temps partiel –, le service de la statistique officielle est à la dimension du pays. Le service statistique de l'Office de l'économie nationale réalise chaque année un annuaire statistique, ainsi qu'une brochure, Liechtenstein in Zahlen (publiée en allemand et en anglais), qui en est extraite et qui est appréciée des entreprises, des administrations et des particuliers.

Le programme standard comprend, outre les statistiques démographiques, les naturalisations et les données sur le marché du travail, des statistiques sur les banques, sur la construction et sur le tourisme, une enquête structurelle sur l'agriculture ainsi qu'une enquête de conjoncture trimestrielle. De plus, le service fournit également des données sur le secteur énergétique, sur les caisses de maladie ainsi que sur le parc automobile et les nouvelles immatriculations.

«Nous sommes un service de généralistes», explique Brunhart. «Avec notre effectif, nous ne pouvons pas nous permettre d'employer des experts, qui ne s'occupent que d'un seul domaine pendant des années. Mais, c'est là précisément ce qui fait tout l'intérêt de mon travail. Mon champ d'activité couvre tout l'éventail des tâches et va de

la mise au point de banques de données à la conduite de négociations avec Eurostat.

«L'inconvénient, c'est que je dois élaborer moi-même tous mes avis, car les épaules, sur lesquelles répartir les tâches, ne sont tout simplement pas très nombreuses.»

Indépendant au sein de l'administration

Selon Brunhart, c'est exclusivement pour des raisons pratiques que la statistique officielle est intégrée directement dans l'appareil d'État et qu'elle est rattachée à l'Office de l'économie nationale: «Cela n'aurait pas de sens de créer pour chaque discipline un office autonome. L'Office de l'économie nationale regroupe certains domaines avec lesquels nous n'avons guère ou pas de points de contact. Il n'y a donc, en règle générale, aucun conflit d'intérêt et le risque de pression sur la statistique est faible.»

En 1975, lors de l'intégration de l'Office de la statistique à l'Office de l'économie nationale, le problème de l'indépendance de la statistique avait été reconnu et c'est également pour cette raison que la loi sur la statistique officielle a été adoptée un an plus tard.

Cette législation a pour but de garantir l'indépendance de la statistique et de protéger les intérêts des unités déclarantes. Elle autorise donc l'utilisation des données recueillies uniquement à des fins statistiques et exclut le recours à celles-ci à d'autres fins, telles que l'imposition fiscale ou l'introduction de poursuites pénales. Ces dispositions ont surtout des effets pratiques dans l'établissement des banques de données, auxquelles seuls les collaborateurs du service statistique doivent avoir accès.

La loi sur la statistique prévoit aussi une obligation de déclaration. Toute unité qui refuse, malgré plusieurs rappels, de communiquer les données demandées ou qui fait intentionnel-

lement des déclarations inexactes ou incomplètes, peut être condamnée à une amende.

Aucune peine de ce type n'a été prononcée à ce jour: cette obligation ne devrait donc pas être la seule explication au taux de réponse généralement supérieur à 95 % enregistré pour les enquêtes menées au Liechtenstein. «Mais nous ne nous penchons pas sur des sujets aussi sensibles que les salaires et les traitements,» – il n'existe pas de statistiques sur les salaires au Liechtenstein –, «si c'était le cas, nous rencontrerions certainement davantage de difficultés au niveau du retour d'informations», estime Brunhart.

Le voisin suisse

Le programme statistique est également réduit dans d'autres domaines. Ainsi, par exemple, les prix ne sont pas relevés au Liechtenstein, mais c'est l'indice national suisse des prix à la consommation qui est repris pour la Principauté. Les recensements de

la population sont également réalisés en collaboration avec l'Office fédéral suisse de la statistique. Une union douanière existe depuis 1924 avec la Suisse, le Liechtenstein est donc étroitement lié au plan économique avec son voisin occidental.

Cela signifie notamment que les flux commerciaux entre le Liechtenstein et la Suisse ne sont enregistrés et qu'ils ne peuvent être estimés que grâce aux informations fournies par les associations économiques. La direction générale des douanes suisses collecte les données du commerce extérieur pour le territoire économique commun, mais ne peut indiquer, pour le Liechtenstein, que les importations et exportations directes.

De manière formelle, la coopération statistique se limite uniquement au recensement de la population, alors qu'autrefois les enquêtes structurelles sur les entreprises étaient aussi réalisées conjointement. Aujourd'hui, ces informations peuvent être tirées du répertoire des entreprises. En raison des bons contacts qui existent, la Suisse demeure la première adresse, lorsqu'il s'agit, par exemple, de recueillir des conseils et des suggestions pour de nouvelles statistiques, comme c'est le cas actuellement pour la mise en œuvre des statistiques sur le transport routier.

«Les observations que nous faisons chez notre grand voisin, la Suisse, sont des sources d'informations importantes pour notre statistique», explique Brunhart. «C'est pourquoi nous essayons de nous tenir au courant des évolutions qui interviennent en Suisse, entre autres par le biais de notre participation, en tant qu'observateur, à l'association suisse de la statistique.»

Le travail social: un moteur pour la statistique

Comme dans de nombreux autres États européens, l'histoire de la statistique a commencé au Liechtenstein par le recensement de la population. Le premier décret ordonnant la réalisation d'un recensement a été publié en 1815. Durant l'union douanière avec l'Autriche (1852-1919), des recensements étaient ordonnés régulièrement. Depuis la signature de l'accord douanier avec la Suisse en 1924, ils sont réalisés en étroite collaboration avec l'Office fédéral suisse de la statistique.

L'histoire relativement brève d'un office de la statistique autonome au Liechtenstein est associée au nom d'Andreas Eberle. En 1948, celui-ci a été chargé, en tant que directeur de l'Office de l'aide à l'enfance, de créer une base statistique pour l'assurance vieillesse et survivants liechtensteinoise. De toute évidence, il s'est acquitté de cette tâche à la satisfaction des personnes qui la lui avait confiée, car, par la suite, des statistiques sur l'assurance incendie et les caisses de maladie ont également été élaborées au sein de son office.

En 1950, l'Office a été finalement rebaptisé "Office de l'aide à l'enfance et de la statistique" et a réalisé, au cours de la même année, une enquête sur les cultures (agriculture) et des statistiques sur l'état civil. Avec le départ en retraite d'Andreas Eberle, en 1976, l'Office a été intégré à l'Office de l'économie nationale et, la même année, une loi a été adoptée, dans le but de garantir l'indépendance du travail du service statistique au sein de l'Office de l'économie nationale.

Et les voisins européens

Néanmoins, avec la participation à l'EEE, le regard se tourne également vers d'autres pays. «La statistique liechtensteinoise a dû se réorienter», explique Brunhart. «Autrefois, nous étions beaucoup trop nominalistes, l'entrée dans l'EEE a élargi notre horizon.»

Pour la statistique, l'adhésion à l'EEE a entraîné quelques obligations supplémentaires. Les statistiques du tourisme ont dû être adaptées aux normes européennes, il a fallu également mettre sur pied une enquête structurelle sur l'agriculture et un répertoire d'entreprises. Pour Brunhart, la création du répertoire des entreprises et de la comptabilité nationale a été un véritable "saut quantique pour la statistique liechtensteinoise".

Le regroupement des différents registres (registre de commerce, impôt et répertoire professionnel) et la définition de règles uniformes pour tous les offices con-



© photo Liechtenstein-Tourismus

Le 'Föhn', le vent chaud qui descend des Alpes et qui souffle si fort au Liechtenstein qu'il est recommandé de bien fixer les toits, permet aussi à la vigne de pousser dans ce climat par ailleurs alpin.

cernés ont constitué les défis les plus importants. Entre-temps, la majeure partie des travaux projetés pour le répertoire des entreprises a été terminée. Les délais de transition prévus dans le traité sur l'EEE (qui comporte une clause de révision) sont arrivés à leur terme fin 1998. Actuellement, les négociations ne portent plus que sur l'introduction de statistiques sur le transport routier.

Liechtensteinois sont en général en minorité sur leur lieu de travail. Avec ses 32 000 habitants, le Liechtenstein offre 25 000 emplois et constitue ainsi un marché du travail important dans la région.

Au cours de la seconde moitié des années 80, le taux de chômage est resté en permanence en dessous de 0,2%, c'est seulement dans les années 90 qu'il a dépassé 1%. Après avoir atteint un sommet en 1998 avec 2,0%, il est redescendu à 1,2% en 1999.

Selon les données de la Chambre d'industrie et de commerce, la valeur totale des marchandises exportées dans le monde entier (Suisse comprise) par l'industrie liechtensteinoise en 1999 s'élève à 3,9 milliards de francs suisses.

Aucune rupture

Mais, selon Brunhart, le fait que le Liechtenstein appartienne à deux espaces économiques différents – il est membre de l'EEE et d'une union douanière avec la Suisse, qui, elle, ne fait pas partie de l'EEE – ne pose aucun problème d'ordre statistique ou autre et, ce, en grande partie, parce que la Suisse, elle aussi, suit de près les normes de l'Union européenne et recourt

aux nomenclatures et systèmes européens pour sa statistique.

La collaboration statistique en Europe est fondamentale pour Brunhart: «Elle nous a beaucoup apporté et a permis à notre statistique de faire un grand pas.» Mais le simple fait de suivre les principales évolutions est déjà synonyme de dépenses élevées pour le directeur de la statistique, qui est pratiquement le seul à participer aux réunions internationales. «Nous ne pouvons pas participer à toutes les séances des groupes de travail, nous devons nous limiter aux domaines dans lesquels nous sommes tenus de fournir des statistiques.»

Les principaux objectifs du Liechtenstein sont donc de s'intégrer au Système statistique européen, de satisfaire aux obligations liées à la participation à l'EEE et d'évoluer avec le SSE. «Nous n'avons pas l'ambition d'être un moteur au sein du SSE,» insiste Brunhart. «Nous n'avons pas le nombre d'experts nécessaire pour cela. Mais nous voulons être présents au plan international et nous pensons être en mesure de le faire, si nous suivons les recommandations d'Eurostat.» ■

La principauté de Liechtenstein

est une monarchie héréditaire constitutionnelle, démocratique et parlementaire. Le chef de l'État est, depuis 1989, S.A. le Prince Hans-Adam von und zu Liechtenstein. Les affaires politiques sont dirigées par un gouvernement collégial de cinq membres, nommé par le Prince, sur proposition des 25 députés qui composent le Parlement.

Politiquement, le pays est constitué de deux entités: l'Oberland qui comprend six communes et l'Unterland qui regroupe cinq communes.

En raison de la proportion élevée de migrants journaliers venant des pays voisins et de la part importante d'étrangers dans la population, les

Le produit intérieur brut était de 3,6 milliards de francs suisses en 1998. Il est ainsi près de 100 fois inférieur à celui de la Suisse et de l'Autriche et ne représente environ qu'un millième de celui de l'Allemagne. La productivité de l'économie nationale liechtensteinoise est très élevée: le produit intérieur brut par travailleur à temps plein s'élève à 169 000 francs suisses.

Depuis des années, le Liechtenstein dispose d'un budget national solide. Le compte pour l'année 2000 fait apparaître 829 millions de francs suisses de recettes et 595 millions de francs suisses de dépenses. Après la prise en compte d'amortissements à hauteur de 64 millions de francs suisses, il présente un excédent de 170 millions de francs suisses.



La brochure Liechtenstein in Zahlen, tirée de l'Annuaire statistique, est très appréciée par les entreprises, les administrations et les particuliers pour faire connaître le Liechtenstein à travers le monde. Comme toutes les publications statistiques – à l'exception de l'Annuaire, que l'Office fournit à titre onéreux depuis peu –, cette brochure est gratuite.